

DELEGATION DE M. Jean-Michel GAUTE

D -20090439

Pôle Universitaire de Sciences de Gestion. Protocole transactionnel entre la société G.T.B.A. et la Ville de Bordeaux. Signature. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par Marché M040005 notifié le 22 janvier 2004, la Ville a confié à la Société G.T.B.A. le Lot 2 – Gros œuvre pour la construction du Pôle Universitaire de Sciences de Gestion.

L'entreprise GTBA a émis le 7 juillet 2006 un projet de décompte final qui s'élevait pour la partie au-delà du marché et hors révision de prix à 558 272,70 € TTC.

Après traitement par le maître d'œuvre LACATON-VASSAL, Architectes, le décompte général a été notifié le 13 mai 2008.

Son montant de 162 000,38 € TTC compte tenu du rejet d'une partie des demandes complémentaires et compte tenu de l'application de plusieurs retenues a été ramené à 149 685,73 € TTC.

Au terme des négociations, la Société G.T.B.A. a accepté, par courrier du 23 mars 2009, la proposition du 18 mars 2009 du maître d'ouvrage s'élevant à un montant total de 179 959,12 € TTC, incluant des demandes complémentaires de 12 314,65 € TTC pour solde de marché et révisions. Cette somme devra être mandatée au plus tard, dans les quarante jours, suivant la signature du protocole transactionnel établi suite à l'accord des parties.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le maire à signer le protocole ci-joint.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 23, article 2313.

PÔLE UNIVERSITAIRE DE SCIENCES DE GESTION

MARCHE N°40005 - LOT N°2

PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

Le présent protocole est conclu :

Entre,

La Ville de Bordeaux, Hôtel de Ville 33077 BORDEAUX Cedex, représentée par son Maire Alain JUPPE,
Autorisé par délibération du Conseil Municipal du 20 Juillet 2009,

Et,

L'entreprise Grands Travaux du Bassin Aquitaine (G.T.B.A.), Avenue de Magudas 33700 MERIGNAC.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} – OBJET DE LA TRANSACTION

La société G.T.B.A. relatif à la construction du Pôle Universitaire de Sciences de Gestion de Bordeaux (33) au titre du lot n°2 Gros-oeuvre a produit un mémoire en réclamation.

Après analyse approfondie du mémoire en réclamation, le Maître de l'ouvrage a émis, en annexe au courrier adressé le 13 mai 2008 à l'entreprise G.T.B.A. une proposition détaillée.

Consécutivement à cela, les parties se sont rencontrées pour échanger et expliquer leurs requêtes et analyses respectives. C'est au terme de cette démarche qu'il a été convenu d'établir le présent protocole transactionnel.

ARTICLE 2 – MONTANT DE LA TRANSACTION

Le montant total de la transaction s'élève à 150 467.49 € HT (cent cinquante mille quatre cent soixante sept euros quarante neuf cents), soit 179 959.12 € TTC (cent soixante dix neuf mille neuf cent cinquante neuf euros douze cents), TVA 19.60 % incluse, qui se décompose du solde marché et révisions pour un montant de 10 296.53 € HT (dix mille deux cent quatre-vingt seize euros cinquante trois cents), soit 12 314.65 € TTC (douze mille trois cent quatorze euros soixante cinq cents), additionné des demandes complémentaires d'une montant de 140 170.96 € HT (cent quarante mille cent soixante dix euros quatre vingt seize cents), soit 167 644.47 € TTC (cent soixante sept mille six cent quarante quatre euros quarante sept cents).

ARTICLE 3 – MODALITES DE REGLEMENT

Dès notification du présent protocole à l'entreprise G.T.B.A., celle-ci adressera au Maître d'ouvrage la facture selon l'article 2 ci-dessus. Le Maître de l'ouvrage procédera à son règlement par virement au compte bancaire :

SOCIETE GENERAL
GTBA C/ GCC
226 avenue du Maréchal Foch
78132 Les Mureaux
Domiciliation Paris Etoile Entreprise
Code Banque 30003 – Code Guichet 00370
N° Compte 00020188714 – Clé RIB 04

ARTICLE 4 – SIGNATURE DES PARTIES

Le présent protocole est établi en deux exemplaires, soit un exemplaire pour chaque signataire.

ARTICLE 5 – RECOURS

Les parties renoncent à tout recours contentieux, objet du présent protocole.

Fait à Bordeaux, le

**Le Conseiller Municipal Délégué
Pour les Marchés Publics
Jean-Michel GAUTE**

Entreprise G.T.B.A.

Transmis en Préfecture le :

Notifié le :

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20090440

**Approvisionnement en carburants, lubrifiants et graisses.
Signature des marchés. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'approvisionnement en carburants, lubrifiants et graisses destinés au Centre d'Entretien et d'Exploitation, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par le parc-auto.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot 1 : Approvisionnement en carburants et règlement péages autoroutiers au moyen de cartes accréditives :

La dépense annuelle est estimée à 400 000 € TTC

Société TOTAL RAFFINAGE MARKETING sur la base d'un rabais de 4,01 HT l'hectolitre, quel que soit le type de carburant.

Lot 2 : Approvisionnement en carburants et fioul domestique de chauffage :

La dépense annuelle est estimée à 400 000 € TTC

Société PETROLES OCEDIS sur la base des remises suivantes :

- fioul : 13 % - Gas-oil : 17 % - super carburant sans plomb 95 : 18 %

Lot 3 : Fourniture de lubrifiants et graisses

La dépense annuelle est estimée à 150 000 € TTC

Société TOTAL LUBRIFIANTS sur la base de différents rabais consentis en fonction de la nature des produits et de leur conditionnement.

Lot 4 : Fourniture de lubrifiants biodégradables

La dépense annuelle est estimée à 50 000 € TTC

Société TOTAL LUBRIFIANTS sur la base de différents rabais consentis en fonction de la nature des produits et de leur conditionnement.

Les marchés à bons de commande seront conclus sans montant minimum ni maximum à compter du 27 octobre 2009 pour un an reconductible 3 fois selon les dispositions prévues à l'article 77-1 du code des marchés publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées, en application des articles 35, 40, 57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 - Article 60622.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20090441

Fourniture d'arbres destinés à la création et à l'entretien des espaces verts. Signature du marché. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Afin de réaliser l'entretien et la création des espaces verts de la ville, il est nécessaire d'acheter des arbres.

La direction des achats et marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la direction des Parcs et Jardins.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre des PEPINIERES VAN DEN BERK, pour un montant maximum annuel de 120 000 € HT et un rabais sur catalogue de 45 %.

Le marché à bons de commande sera conclu pour un an reconductible trois fois selon les dispositions de l'article 77-1 du code des marchés publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40,57 à 59 et 72 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 823, article 6068.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20090442

**Centre social et culturel Bordeaux Sud. Signature des marchés.
Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la restauration de l'aile sud-est du Centre Social et culturel Bordeaux Sud, dont le coût est estimé à la somme de 250 000 € TTC, la Direction des Achats et Marchés a lancé une consultation en marché négocié sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction des Constructions Publiques.

Suite à l'avis d'appel public à concurrence les 38 sociétés qui ont fait acte de candidature ont reçu un dossier.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique et du classement des offres, la commission d'appel d'offres a attribué les marchés aux sociétés suivantes :

Lot n°01 Démolition - Gros œuvre
Société CAZENAVE pour un montant de 49 798,83 € TTC

Lot n°02 Serrurerie - Menuiseries bois extérieures et intérieures
Société CASTET Frères pour un montant de 87 618,96 € TTC

Lot n°03 Plâtrerie – Faux plafonds
Société SEGONZAC pour un montant de 12 524,59 € TTC

Lot n°04 Revêtements de sols - Peinture
Société LARREY pour un montant de 15 602,90 € TTC

Lot n°05 Chauffage – ventilation – plomberie - sanitaire
Société GALLEGO pour un montant de 18 968,45 € TTC

Lot n°06 Electricité
Société CHANTIER D'AQUITAINE pour un montant de 11 948,04 € TTC

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application de l'article 35-I-1er du Code des Marchés Publics 2006.

La dépense qui s'élève à la somme de 196 461,77 € TTC sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 422 - article 2313.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20090443

Maintenance et évolution du progiciel de gestion documentaire CINDOC. Signature du marché. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

En septembre 2000, le logiciel CINDOC de la Société CINCOM a été retenu pour assurer les prestations suivantes :

- numérisation, archivage et recherche de documentation juridique,
- consultation du fond depuis l'intranet municipal IRIS pour 250 agents.

Afin de garantir le bon fonctionnement et la pérennité de ce système, la Ville de Bordeaux souhaite conclure avec la société CINCOM, au titre des droits exclusifs qu'elle détient, un marché négocié sans mise en concurrence dont l'objet est :

- la maintenance préventive, corrective et évolutive du système,
- la commande de fournitures et de prestations complémentaires (licences complémentaires, formation...)

Ce marché à bons de commande sera conclu sans minimum ni maximum pour une durée de 4 ans à compter de sa notification.

Il pourra être dénoncé chaque année à sa date anniversaire par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception sous réserve d'un préavis de 3 mois.

Le montant annuel de la maintenance est estimé à 7 000 euros TTC.

En conséquence, et suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer un marché avec la société CINCOM , conformément aux articles 35-II 8 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 (administration générale), articles 6156, 2031 et 205.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20090444

Eglise Saint-Michel. Nettoyage de la première travée occidentale et de la tribune de l'orgue. Signature des marchés. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du nettoyage de la première travée occidentale et de la tribune de l'orgue de l'église Saint-Michel, la direction des achats et marchés a lancé une consultation en procédure adaptée sur la base d'un dossier de consultation élaboré par Michel Goutal, Architecte en Chef des Monuments Historiques, maître d'œuvre de l'opération.

L'estimation des travaux s'élève à la somme de 259 602 € TTC.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique et du classement des offres, la commission d'appel d'offres a attribué les marchés aux sociétés suivantes :

Lot n° 1 : maçonnerie Pierre de taille :

- installation de chantier, échafaudage et protections, restauration et nettoyage des parements pierre, travaux divers

Société CAZENAVE pour un montant de 145 103,60 € TTC

Lot n° 2 Vitraux :

- nettoyage des vitraux, réparation des calfreutements périphériques au mortier, dépose et repose de panneaux vitraux

Société VITRAIL CONCEPT pour un montant de 2 761,09 € TTC

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application de l'article 28 du code des marchés publics.

La dépense qui s'élève à la somme de 147 864,69 € TTC sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 324, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20090445

Grand Théâtre. Remplacement du monte décors. Avenant au marché n° 090045. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération D-20090053 du 2 février 2009, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer un marché de travaux relatif au remplacement du monte-décors du Grand-Théâtre avec la Société CAIRE, pour un montant de 307 922,16 € TTC.

En phase préparation de chantier, il est apparu nécessaire de renforcer la solidité d'un plancher technique surplombant la zone de travaux.

Le coût complémentaire s'élève à 9 484,28 € TTC provisoire (+ 3,08 %) portant le marché à 317 406,44 € TTC.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le maire, en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics, à signer l'avenant au marché M090045.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours – rubrique 311 – article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20090446

Maintenance des groupes électrogènes. Surpresseurs incendie. Des réseaux hydrauliques incendie et des systèmes d'extinction automatiques. Avenant n° 1 au marché M080369. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Un marché de maintenance préventive et curative des groupes électrogènes, surpresseurs incendie, réseaux hydrauliques incendie et des systèmes d'extinction incendie, situés dans les différents bâtiments de la Ville a été confié suite à une procédure adaptée à la société Fauché Energie pour un montant minimum annuel de 37 672,27 € TTC et maximum de 55 612,77 € TTC, dont 31 692,77 € TTC pour le préventif.

Il convient aujourd'hui d'assurer la maintenance de la salle Jean Dauguet et du Palais des Sports non prévue initialement.

Il vous est proposé de rattacher la maintenance de ces équipements au marché existant pour un montant annuel de 5 071,04 € TTC. Il est nécessaire de conclure un avenant dans les conditions suivantes :

Montant minimum annuel du marché		Montant maximum annuel du marché	
* préventif	31 692,77 € TTC	* préventif + avenant n° 1	36 763,81 € TTC
* avenant n° 1	5 071,04 € TTC		
* curatif	5 980,00 € TTC	* curatif	23 920,00 € TTC
*nouveau montant minimum annuel	42 743,81 € TTC	* nouveau montant maximum annuel	60 683,81 € TTC

En conséquence, et suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché M080369 en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 33 (Action Culturelle), article 6156.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20090447

Maintenance des ouvrants motorisés. Avenant n° 1 au marché M090041. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Un marché de maintenance préventive et curative des ouvrants motorisés situés dans les différents bâtiments de la Ville a été confié suite à une procédure adaptée à la société THYSSENKRUPP pour un montant minimum annuel de 27 881.73 € TTC et maximum de 41 881.73 € TTC, dont 23 881,73 € TTC pour le préventif.

Il convient aujourd'hui d'assurer la maintenance d'une porte grand passage de la piscine Judaïque, non prévue initialement.

Il est proposé de rattacher la maintenance de cet équipement au marché existant pour un montant annuel de 813.28 € TTC. Par ailleurs, une panne très importante survenue à la piscine Judaïque a impacté la valeur maximale de la maintenance curative. Afin de restaurer une marge de manœuvre pour continuer à assurer la maintenance curative jusqu'à la fin de l'année, il est nécessaire de conclure un avenant dans les conditions suivantes :

Montant minimum annuel du marché		Montant maximum annuel du marché	
* Préventif	23 881,73 € TTC	* Préventif + avenant n° 1	24 695,01 € TTC
* avenant n° 1	813,28 € TTC	* Curatif	18 000,00 € TTC
* Curatif	4 000,00 € TTC	* Avenant n° 1	3 600,00 € TTC
*nouveau montant minimum annuel	28 695,01 € TTC	* nouveau montant maximum annuel	46 295,01 € TTC

En conséquence, et suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché M090041 en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 (Administration Générale de la Collectivité), article 6156.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20090448

Maintenance des installations hydrauliques. Avenant au marché M080167. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°20080194 du 14 Avril 2008, un marché de maintenance préventive et curative des installations hydrauliques situées dans les différents bâtiments de la Ville a été confié à la société Véolia pour un montant minimum annuel de 86 523.00 € TTC et maximum de 265 923.00 € TTC.

Il convient aujourd'hui d'assurer la maintenance de matériels non référencés dans le marché et d'en supprimer d'autres.

Nous vous proposons de rattacher la maintenance de ces équipements au marché existant pour un montant supplémentaire annuel de 6 578.24 € TTC.

Le marché est modifié dans les conditions suivantes :

Montant minimum annuel		Montant maximum annuel
Montant initiaux	86 523,00 € TTC	265 923,00 € TTC
avenant	6 578,24 € TTC	6 578,24 € TTC
nouveaux montants du marché	93 101,24 € TTC	272 501,24 € TTC

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché M080167 en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubriques 020, 412, 823, article 6156.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20090449

Mobiliers urbains de signalisation d'information locale. Avenant au marché M070473. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La société SDS, cédée en location gérance à la Société LACROIX depuis le mois de Mai 2009, est titulaire depuis le 14 novembre 2007 d'un marché à procédure adaptée pour la fourniture, pose, entretien et mise à jour de mobiliers urbains de signalisation d'information locale, pour un montant annuel minimum de 6 000 € T.T.C. et maximum de 24 000 € T.T.C.

Les prestations réalisées depuis le 26 octobre 2008 permettent de mettre à niveau le jalonnement local des hôtels du centre historique, qui avait été impacté par les travaux du tramway et le contrôle d'accès (14 nouveaux mâts) et d'entretenir la première tranche de jalonnement du patrimoine UNESCO vandalisé (27 mentions à changer).

Le montant maximum du marché ne permet pas de jalonner les nouveaux hôtels, notamment dans le quartier Bordeaux Maritime ni d'entretenir les mobiliers des zones d'activités à la charge de la ville.

Il est nécessaire de passer un avenant de 3 600 € T.T.C., portant ainsi le montant annuel maximum à la somme de 27 600 € T.T.C.

En conséquence, et suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant au marché M070473 dans les conditions précitées, en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 821, article 2318.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20090450

**Chai aux Farines. Mise en sécurité après incendie. Désamiantage.
Avenant au marché M09053. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération D-20090054 du 2 février 2009, le marché de travaux pour la mise en sécurité et le désamiantage du Chai aux Farines a été attribué au Groupement SNEAS/CAZENAVE pour un montant de 390 579,48 € TTC.

Après enlèvement des parties calcinées, il apparaît nécessaire de protéger les appuis de 26 baies pour éviter les infiltrations d'eau dans les murs en pierre dans l'attente des travaux d'aménagement des futures archives municipales prévus à partir de 2012.

Ces prestations supplémentaires sont en partie compensées par la conservation des rails intérieurs qui ne présenteront finalement pas de risque particulier. Le marché est modifié dans les conditions suivantes :

Montant du marché	390 579,48 € TTC
Travaux en plus- Protection de 26 baies	15 398,50 € TTC
Travaux en moins- Enlèvement des rails intérieurs	9 322,05 € TTC
Nouveau montant Marché	396 655,93 € TTC

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le maire à signer l'avenant au marché M09053 en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours – rubrique 020 – Article 2313

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20090451

Théâtre National de Bordeaux Aquitaine. Equipements scéniques. Avenant au marché M090080. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération D-20090122 du 2 mars 2009, vous avez autorisé la signature d'un marché relatif à la remise en état des équipements scéniques de la Salle Antoine VITEZ du Théâtre National de Bordeaux Aquitaine avec la Société AMG – FECHOZ pour un montant de 616 841,78 € TTC.

En cours de chantier, et à la demande de la direction gestionnaire, il apparaît nécessaire de procéder à l'ajustement de certaines prestations afin de tenir compte de l'état réel des installations et d'améliorer la nature des équipements et leur sécurité, notamment :

- Modification de la distribution électrique au niveau du gril technique
- Réadaptation et mise en sécurité de quatre équipes motorisées existantes en équipes latérales
- Compléments de mise en sécurité et adaptation des consignes d'utilisation du gril technique (maille augmentée de 19 mm à 40 mm)

Les prestations complémentaires sont partiellement compensées par la suppression de la motorisation de la patience d'avant-scène et la suppression de la jupe baroque.

Le coût complémentaire s'élève à 26 527,28 € TTC portant le marché à 643 369,06 € TTC soit + 4,3 %.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le maire à signer l'avenant au marché M090080 en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours – rubrique 313 – Article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20090452

Centre de Conservation des collections du Muséum d'Histoire Naturelle. Bâtiment industrialisé. Avenant au marché M080310. Prolongation du délai d'exécution. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération D20080406 du 15 juillet 2008, vous avez autorisé la signature du marché relatif à la fourniture et mise en œuvre d'un bâtiment industrialisé destiné à la conservation des collections du Muséum pour un montant de 1 181 144,40 € TTC avec la société BPM, devenue CBI, objet de la délibération D20090049 du 2 février 2009.

En cours d'exécution, et à la demande de la direction gestionnaire, il apparaît nécessaire de procéder à l'ajustement de certaines prestations :

- Le traitement insecticide et antibactérien est prévu par congélation à - 30°C permettant l'élimination des parasites sans insecticides,
- Un rétablissement de la température ambiante (décongélation) plus rapide permettra d'améliorer le nombre de cycles, de plus un contrôle de l'hygrométrie sera réalisé
- La protection visuelle et sonore des matériels de production de froid installés à l'extérieur
- Les sujétions liées à la réalisation des fondations

Le coût supplémentaire s'élève à 61 570,92 € TTC et porte le montant du marché à 1 242 715,32 € TTC.

De plus, la mise au point et la réalisation de ces modifications nécessitent de prolonger le délai d'exécution de 3 mois.

En conséquence, et suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le maire à signer l'avenant au marché M080310, en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 322, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20090453

**Eclairage public. Travaux neufs et rénovation des installations.
Augmentation du prix du cuivre sur le marché M040032.
Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par marché M040032, notifié le 26 février 2004, la Ville a confié au groupement SATELEC/STTP les travaux neufs et de rénovation des installations d'éclairage public et de mises en lumière pour une durée de trois ans, objet du lot n° 1, pour un montant minimum de 2,25 M€ TTC et maximum de 9 M€ TTC.

Dans le cadre de ses interventions, cette entreprise était amenée à fournir une quantité importante de câbles comportant majoritairement du cuivre.

En raison de l'évolution importante et imprévisible du cours du cuivre, la société SATELEC a fait une demande de révision de prix en 2006 et 2007 non couverte par les formules de révision contractualisées dans le cahier des charges. Le montant réclamé s'élevait au total à 238 301,50 euros.

Après vérification des calculs par le service de l'éclairage public et des mises en lumière, les montants demandés ont été négociés avec la société SATELEC, aboutissant à un accord entre les parties sur un montant de 126 015,70 euros, pour les périodes 2005 à 2007.

Compte tenu des délais nécessaires à ces négociations, il n'a pu être procédé à la passation d'un avenant pendant la durée du marché.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à régler à la société SATELEC la somme de 126 015.70 euros pour solde de tout compte relatif au marché M040032.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 814, article 2315.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20090454

Pôle d'Équipement. Quartier Nansouty Malbec. Travaux complémentaires. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération D20080506 du 29 septembre 2008, le coût des travaux après appel d'offres a été arrêté à 2 221 775,79 € TTC.

En cours de chantier, la réalisation de travaux complémentaires ou d'adaptation s'avère nécessaire. Les marchés concernés sont modifiés dans les conditions suivantes :

Lot 2 – Gros œuvre – VRD – Marché M 080192 – Entreprise DIRICK'S

Adaptations techniques visant à utiliser le réseau d'assainissement disponible en lieu et place d'un système de relevage	- 7 343,56 € TTC
Conservation d'une partie du mur mitoyen	- 3 199,30 € TTC
Travaux de confortement et d'adaptation du mur mitoyen suivant les préconisations de l'expert dans le cadre d'un référé préventif	+ 6 780,14 € TTC
Réalisation d'une dalle en béton armé pour l'implantation des jeux à la demande de la Direction de l'Éducation et de la Famille	+ 11 051,04 € TTC

Montant de base	714 137,70 € TTC
Montant Avenant n° 1	7 288,31 € TTC
Nouveau montant Marché	721 426,01 € TTC

Lot 3 – Charpente – Marché M 080373 – Entreprise DEGAS

Mise en place d'un plancher technique permettant de faciliter la maintenance des centrales de traitement d'air.	+ 4 252,98 € TTC
---	------------------

Montant de base	91 816,92 € TTC
Montant Avenant n° 1	4 252,98 € TTC
Nouveau montant Marché	96 069,90 € TTC

Séance du lundi 20 juillet 2009

Lot 16 – Chauffage – Ventilation – Plomberie - Sanitaire – Marché M 080203 –
Entreprise Hervé Thermique

Suppression de prestations non nécessaires (en lien avec l'option non retenue initialement)	- 5 389,63 € TTC
Travaux induits par le déplacement de la centrale de traitement d'air à l'intérieur	+ 9 000,94 € TTC

Montant de base	313 239,56 € TTC
Montant Avenant n° 1	3 611,31 € TTC
Nouveau montant Marché	316 850,17 € TTC

Le total en plus et en moins aboutit globalement à une plus value de 15 152,60 € TTC
soit + 0,68 %.

Le nouveau montant des travaux s'élève à la somme de 2 236 928,39 € TTC et reste
compatible avec le bilan de l'opération.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser
Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants aux marchés précités en
application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de
l'exercice en cours, rubrique 64, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20090455

Bourse du Travail. Réaménagement 4ème étage. Travaux modificatifs ou complémentaires. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D2008496 du 29 Septembre 2008, vous avez autorisé la signature des marchés de travaux pour un montant total de 1 297 801,33 € TTC, auquel est venu s'ajouter un marché négocié, le lot n° 8 : serrurerie, pour un montant de 273 357,76 € TTC, portant le coût total des travaux à 1 571 159,09 € TTC.

Lors de la mise en œuvre des travaux, des adaptations techniques sont nécessaires, dont certaines portent sur la nouvelle réglementation en matière de sécurité.

Les marchés concernés sont les suivants :

Lot n° 2 – Gros œuvre Structure
Marché M080385 – Entreprise Les Compagnons de Saint-Jacques

Ajustement technique dans le cadre de la mise en conformité des dégagements réglementaires d'évacuation de l'escalier B, qui permet la suppression d'un voile porteur.

Montant Marché initial	285 903,55 € TTC
Montant Avenant n° 1	- 717,89 € TTC
Nouveau montant Marché	285 185,66 € TTC

Lot n° 3 – Maçonnerie
Marché M080386 – Entreprise Les Compagnons de Saint-Jacques

La démolition et la dépose des chapes épaisses de protection mises en œuvre lors des opérations précédentes de reconstruction de la couverture du 4ème Etage a mis en évidence, une planimétrie des sols qui permet finalement de ne traiter l'ensemble des surfaces que par des reprises partielles.

Montant Marché initial	198 065,13 € TTC
Montant Avenant n° 1	- 24 002,67 € TTC
Nouveau montant Marché	174 062,46 € TTC

Lot n° 6 – Menuiserie bois
Marché M080389 – Entreprise SARL CARDOIT

Pour répondre aux demandes des utilisateurs, une modification des espaces des bureaux 402 et 404 doit être mise en œuvre pour réorganiser l'espace libéré en une salle de formation, par la suppression d'un placard séparatif. Par ailleurs, pour harmoniser l'ensemble de la serrurerie du bâtiment, une fabrication spéciale est nécessaire avec réalisation d'un moule pour les béquilles de porte.

Montant Marché initial	157 456,99 € TTC
Montant Avenant n° 1	1 236,65 € TTC
Nouveau montant Marché	158 693,64 € TTC

Séance du lundi 20 juillet 2009

Lot n° 8 – Electricité
Marché M080391 – Entreprise INEO AQUITAINE

Modifications nécessaires à la distribution électrique des bureaux 402 et 404, et mise en œuvre des commandes d'éclairage forcées des circulations depuis la loge gardien (suivant exigence de la nouvelle réglementation) combinées à la suppression des dispositifs actionnés de sécurité.

Montant Marché initial	178 186,57 € TTC
Montant Avenant n° 1	2 047,54 € TTC
Nouveau montant Marché	180 234,11 € TTC

Lot n° 9 – Plomberie Chauffage
Marché M080392 – Entreprise MASSOT

Les investigations complémentaires et la mise au point des documents d'exécution ont fait apparaître la nécessité de dévoyer des réseaux techniques de chauffage, d'installations sanitaires et d'incendie en sous-face du plancher Haut du sous-sol de l'escalier B pour permettre la création de la volée d'escalier de mise à niveau avec la rue.

Montant Marché initial	86 711,60 € TTC
Montant Avenant n° 1	11 529,98 € TTC
Nouveau montant Marché	98 241,58 € TTC

L'ensemble de ces modifications ramène le coût global des travaux à 1 561 252,70 € TTC (0,6%).

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, après avis favorable de la Commission d'appel d'offres, de bien vouloir autoriser Monsieur le maire à signer les avenants aux marchés précités en application de l'Article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20090456

Réhabilitation de l'ancien Centre d'embauche des dockers en Maison Eco-Citoyenne. Signature des marchés et de l'avenant à maîtrise d'oeuvre. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la création de la maison éco-citoyenne située dans l'ancien centre d'embauche des dockers, quai Richelieu, la direction des achats et marchés a lancé une consultation en procédure adaptée sur la base d'un dossier de consultation élaboré par l'équipe de maîtrise d'oeuvre Olivier LEHMANS Architecte/ECCTA.

L'estimation des travaux s'élève à la somme de 1 557 920 € TTC.

Suite à l'avis d'appel public à concurrence, les 77 sociétés qui ont fait acte de candidature ont été sélectionnées en vue de retirer le dossier dématérialisé .

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique et du classement des offres, la commission d'appel d'offres a attribué les marchés aux sociétés suivantes :

LOT 1 Démolition : société BATIMENT DES GRAVES pour un montant de 42 745,70 € TTC
En application de l'article 14 du code des marchés, l'entreprise a proposé des actions permettant de favoriser l'accès à l'emploi des personnes qui rencontrent des difficultés particulières d'insertion professionnelle. L'engagement sera à hauteur de 10 % du montant du marché.

- LOT 2 Désamiantage : société EURO DEMOLITION pour un montant de 41 214,16 € TTC.

- LOT 3 Gros oeuvre Maçonnerie Ravalement : société CAZENAVE pour un montant de 137 989,05 € TTC

En application de l'article 14 du code des marchés, l'entreprise a proposé des actions permettant de favoriser l'accès à l'emploi des personnes qui rencontrent des difficultés particulières d'insertion professionnelle. L'engagement sera à hauteur de 12 % du montant du marché.

- LOT 4 Menuiserie Aménagement Intérieur : société CASTET pour un montant de 99 638,76 € TTC

En application de l'article 14 du code des marchés, l'entreprise a proposé des actions permettant de favoriser l'accès à l'emploi des personnes qui rencontrent des difficultés particulières d'insertion professionnelle. L'engagement sera à hauteur de 5 % du montant du marché.

- LOT 5 Menuiseries Extérieures : ATELIER D'AGENCEMENT, pour un montant de 164 691,84 € TTC.

En application de l'article 14 du code des marchés, l'entreprise a proposé des actions permettant de favoriser l'accès à l'emploi des personnes qui rencontrent des difficultés particulières d'insertion professionnelle. L'engagement sera à hauteur de 5 % du montant du marché.

- LOT 6 Electricité courants forts courants faibles : société FAUCHE pour un montant de 96 955,35 € TTC

- LOT 7 Chauffage ventilation plomberie : société SPIE pour un montant de 177 008,90 € TTC
En application de l'article 14 du code des marchés, l'entreprise a proposé des actions permettant de favoriser l'accès à l'emploi des personnes qui rencontrent des difficultés particulières d'insertion professionnelle. L'engagement sera à hauteur de 5 % du montant du marché.

- LOT 8 Charpente Bois couverture zinguerie bardages : société GOACOULOU pour un montant de 223 847,96 € TTC
En application de l'article 14 du code des marchés, l'entreprise a proposé des actions permettant de favoriser l'accès à l'emploi des personnes qui rencontrent des difficultés particulières d'insertion professionnelle. L'engagement sera à hauteur de 5 % du montant du marché.

- LOT 9 Etanchéité Dep Isolation extérieure Photovoltaïque : société SAREC pour un montant de 153 483,88 € TTC
En application de l'article 14 du code des marchés, l'entreprise a proposé des actions permettant de favoriser l'accès à l'emploi des personnes qui rencontrent des difficultés particulières d'insertion professionnelle. L'engagement sera à hauteur de 5 % du montant du marché.

- LOT 10 Plâtrerie Isolation Faux Plafonds : société BLR pour un montant de 35 772,36 € TTC
En application de l'article 14 du code des marchés, l'entreprise a proposé des actions permettant de favoriser l'accès à l'emploi des personnes qui rencontrent des difficultés particulières d'insertion professionnelle. L'engagement sera à hauteur de 10 % du montant du marché.

- LOT 11 Revêtement de sols et murs : société OMNIUM pour un montant de 77 740 € TTC
En application de l'article 14 du code des marchés, l'entreprise a proposé des actions permettant de favoriser l'accès à l'emploi des personnes qui rencontrent des difficultés particulières d'insertion professionnelle. L'engagement sera à hauteur de 12 % du montant du marché.

- LOT 12 Peinture enduit chaux : société EIPF pour un montant de 29 888,04 € TTC
En application de l'article 14 du code des marchés, l'entreprise a proposé des actions permettant de favoriser l'accès à l'emploi des personnes qui rencontrent des difficultés particulières d'insertion professionnelle. L'engagement sera à hauteur de 15 % du montant du marché.

- LOT 13 Végétalisation : société SAREC pour un montant de 31 096 € TTC

- LOT 14 Monte Handicapé : société SEMTIL pour un montant de 19 211,55 € TTC

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer :

- les marchés avec les sociétés précitées en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.
- L'avenant au marché de maîtrise d'œuvre M080346 sans incidence financière conformément à l'article 14 du CCAP, engageant le concepteur sur le coût constaté des travaux résultant de la mise en concurrence.

La dépense qui s'élève à la somme de 1 331 283,55 € TTC sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 – article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20090457

Fourniture de mobiliers anti-stationnement. Signature du marché. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la fourniture de mobiliers anti-stationnement (bornes, potelets et barrières), la direction des achats et marchés a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction des Espaces Publics et des Déplacements Urbains.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique et de l'examen des échantillons, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société SERI, pour un montant minimum de 34 086 € TTC et maximum de 136 344 € TTC.

Le montant de la dépense annuelle sur le précédent marché s'élève à la somme de 41 489 € TTC

Le marché à bons de commande sera conclu à compter de sa notification jusqu'au 11 décembre 2010 selon les dispositions de l'article 77-1 du code des marchés publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40,57 à 59 et 72 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 822, article 2318.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20090458

Bibliothèque Mériadeck. Requalification. Lot n° 13 : extinction automatique par brouillard d'eau. Signature du marché. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la requalification de la bibliothèque Mériadeck située cours du Maréchal Juin, dont le coût est estimé à la somme de 5 597 603 € T.T.C., vous avez autorisé, par délibérations D20090052 du 2 février 2009, D20090164 du 30 mars 2009 et D20090359 du 20 Juin 2009, Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux pour un montant total de 4 412 199,71 € T.T.C.

En ce qui concerne le lot n° 13, un appel d'offres restreint avait été lancé, compte tenu de la spécificité technique de ce type de prestations.

A l'issue de cette procédure, au vu du rapport d'analyse technique et du résultat des essais des solutions proposées, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société DETECTION ELECTRONIQUE FRANCAISE pour un montant de 431 884,85 € T.T.C.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée, en application des articles 60 à 64 du code des marchés publics.

Le montant total des marchés s'élève à la somme de 4 844 084,56 € T.T.C.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 321 - Article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20090459

La Maison des Danses. Construction de 3 studios de danse pour le Conservatoire Jacques Thibaud. Signature des marchés de travaux et de l'avenant à maîtrise d'oeuvre. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Afin de réaliser la construction de trois studios de danse pour le Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud, qui seront situés 2 rue Fieffé, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par l'équipe de maîtrise d'oeuvre ADH/Architecture et Technique/ CETAB/PIXELUM/ALTIA.

Le coût des travaux est estimé à la somme de 2 374 060 € TTC (valeur décembre 2008) après réactualisation à mai 2009 à 2 539 889 € TTC.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

LOT 01 Fondations - Gros oeuvre - VRD

Société GTM pour un montant de 1 193 608 € T.T.C.

En application de l'article 14 du code des marchés, l'entreprise a proposé des actions permettant de favoriser l'accès à l'emploi des personnes qui rencontrent des difficultés particulières d'insertion professionnelle. L'engagement sera à hauteur de 2 % du montant du marché.

LOT 02 Etanchéité

Société SOPREMA pour un montant de 48 051,45 € T.T.C.

LOT 03 Façades – vêtements

Société ATELIER D'AGENCEMENT pour un montant de 87 873,47 € T.T.C.

LOT 04a Menuiseries extérieures et vêtiture métallique

Société LABASTERE 33 pour un montant de 267 957,83 € T.T.C.

LOT 04b Photovoltaïque

Société TCE SOLAR pour un montant de 89 145,89 € T.T.C.

LOT 05 Serrurerie

Société SPAC pour un montant de 127 893,06 € T.T.C.

LOT 06 Menuiseries intérieures bois

Société DUPHIL pour un montant de 71 230,85 € T.T.C.

LOT 07 Plâtrerie - Plafonds suspendus

Société BLR pour un montant de 118 628,85 € T.T.C.

En application de l'article 14 du code des marchés, l'entreprise a proposé des actions permettant de favoriser l'accès à l'emploi des personnes qui rencontrent des difficultés particulières d'insertion professionnelle. L'engagement sera à hauteur de 3,50 % du montant du marché.

LOT 08 Carrelage - Faïence - Sols souples

Faute de réponse satisfaisante, ce lot sera relancé en procédure adaptée.

LOT 09 Peinture

Société SOPREA pour un montant de 39 242,85 € T.T.C.

LOT 10 Chauffage – Ventilation – Rafraichissement Plomberie sanitaire

Société SOPCZ pour un montant de 264 590,10 € T.T.C.

En application de l'article 14 du code des marchés, l'entreprise a proposé des actions permettant de favoriser l'accès à l'emploi des personnes qui rencontrent des difficultés particulières d'insertion professionnelle. L'engagement sera à hauteur de 3 % du montant du marché.

LOT 11 Electricité – Courants forts – Courants faibles

Société SNEFF pour un montant de 107 560,43 € T.T.C.

En application de l'article 14 du code des marchés, l'entreprise a proposé des actions permettant de favoriser l'accès à l'emploi des personnes qui rencontrent des difficultés particulières d'insertion professionnelle. L'engagement sera à hauteur de 3,50 % du montant du marché.

LOT 12 Ascenseur

Société THYSSEN-KRUPP pour un montant de 36 800,92 € T.T.C.

LOT 13 Equipements scénographiques

Faute de réponse satisfaisante, ce lot sera relancé en procédure adaptée.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer :

- les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.
- L'avenant au marché de maîtrise d'œuvre M070384 sans incidence financière conformément à l'article 14 du CCAP, engageant le concepteur sur le coût constaté des travaux résultant de la mise en concurrence.

La dépense qui s'élève à la somme de 2 452 583,70 € TTC sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 311, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20090460

Musée des Beaux Arts. Restauration de la charpente et de la couverture de l'aile Nord. Signature des marchés de travaux et de l'avenant à maîtrise d'oeuvre. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la restauration de la charpente-couverture de l'aile nord du musée des Beaux-Arts, la direction des achats et marchés a lancé une consultation en procédure adaptée sur la base d'un dossier de consultation élaboré par le Maître d'œuvre Architecture et Patrimoine Denis BOULLANGER.

L'estimation des travaux s'élève à la somme de 1 450 971 € TTC.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique et du classement des offres, la commission d'appel d'offres a attribué les marchés aux sociétés suivantes :

Lot n° 1 : Echafaudage : société CAZENAVE pour un montant de 158 132,13 € TTC

Lot n° 2 : Charpente-Couverture-Descentes EP-Zinguerie : société CAZENAVE pour un montant de 578 890,26 € TTC.

Lot n° 3 : Verrière : Faute de réponse, ce lot, estimé à 491 376 € T.T.C. sera relancé en procédure adaptée.

Lot n° 4 : Traitement anti termites : société TERMITOX pour un montant de 23 264,59€ TTC

Lot n° 5 : Peinture : Faute de réponse, ce lot, estimé à 66 906 € T.T.C. sera relancé en procédure adaptée.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer :

- les marchés avec les sociétés précitées en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.
- L'avenant au marché de maîtrise d'œuvre M080266 sans incidence financière conformément à l'article 14 du CCAP, engageant le concepteur sur le coût constaté des travaux résultant de la mise en concurrence.

La dépense qui s'élève à la somme de 760 286,98 € TTC sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 322 - article 2313.

M. LE MAIRE. -

On va aller jusqu'à la 460. Ensuite je crois que M. GAUTE et Mme TOUTON se sont mis d'accord pour que ce soit Mme TOUTON qui présente la 461.

M. GAUTE. -

Monsieur le Maire, de la 439 à 460, toutes ces délibérations de marchés publics n'ont fait l'objet d'aucun commentaire en commission des Finances.

Je soulignerai simplement la réhabilitation de l'ancien Centre d'Embauche des Dockers en Maison Eco-citoyenne avec la signature des marchés.

Et la construction de 3 studios de danse au Conservatoire Jacques Thibaud.

M. LE MAIRE. -

Ces dossiers d'appels d'offres passent toujours très vite parce que les choses se passent bien à la fois en commission d'appel d'offres et en commission tout court du Conseil Municipal, mais bien évidemment ils sont très importants puisque c'est la concrétisation de plusieurs grands projets, notamment de ceux qu'a évoqués M. GAUTE avec le Chai aux Farines, ça c'est une simple mise en sécurité mais le projet se poursuit, avec la Maison Eco-citoyenne, avec les travaux à la Bourse du Travail, avec la Maison des Danses, etc...

Qui souhaite intervenir ?

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Juste une observation sur la 454 et peut-être une étude à mener. Il semblerait - je dis bien il semblerait puisque ça m'a été rapporté - que concernant le Pôle d'Équipement sur le quartier Nansouty Malbec rien ne soit prévu pour un arrêt minute pour les parents.

Je sais bien qu'on va développer d'autres moyens pour accéder aux crèches, etc., peut-être un pédibus, mais ils sont un peu jeunes quand même. Donc il faut un arrêt minute. D'après mes informations il n'y aurait rien de prévu.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme NOËL

MME NOËL. -

Simplement pour indiquer que nous suivons avec beaucoup d'attention et d'intérêt la mise en place de la clause d'insertion.

Sur la 456 qui concerne la Maison Eco-Citoyenne, non seulement des clauses d'insertion sont mises en place, mais 2 lots ont été remportés par des entreprises d'insertion, ce dont nous nous félicitons.

M. LE MAIRE. -

Très bien. Donc pas de problèmes sur l'ensemble des délibérations de M. GAUTE jusqu'à la 460 y compris.

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20090461

Réaménagement de l'espace Saint-Michel. Concours de maîtrise d'oeuvre sur esquisse. Appel à candidatures. Composition du Jury. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du premier projet urbain initié en 1996, la plupart des espaces publics majeurs de Bordeaux ont été réhabilités, ce qui contribue à valoriser grandement l'image de la Ville. Cependant, le quartier Saint-Michel reste à requalifier ; ce secteur historique riche d'un patrimoine exceptionnel et très animé, est particulièrement attractif non seulement pour les Bordelais mais également pour les habitants de l'agglomération et pour les touristes.

La Ville de Bordeaux souhaite réaliser un réaménagement de l'ensemble de l'espace Saint-Michel, constitué d'un chapelet d'espaces publics accompagnant la basilique et la flèche. Le périmètre d'intervention devra inclure la rue Clare, la rue Gaspard Philippe, les places des Capucins (pour partie), du Maucaillou, Meynard, Canteloup, Duburg, et la rue des Faures, afin de requalifier de façon cohérente l'ensemble du cœur de quartier.

Il s'agit de repositionner l'espace Saint-Michel dans l'armature du centre historique, à l'articulation entre le quartier Sainte-Croix et le quartier Saint-Pierre, de conforter l'activité du marché tout en permettant une polyvalence d'usage des espaces, d'atténuer l'impact de la circulation automobile en aménageant des espaces apaisés, de créer les conditions de réappropriation patrimoniale de la basilique et de la flèche, par leur valorisation, et enfin d'affirmer la perspective urbaine majeure depuis la porte des Capucins.

La qualité environnementale sera un des principes fondateurs du projet d'aménagement.

Le montant des travaux d'aménagement, objet de la présente procédure, s'élève à 8,7 millions € HT soit 10,4 millions d'euros TTC.

Le montant de l'opération, englobant la maîtrise d'œuvre et les missions annexes (SPS, contrôle technique, etc...) est estimé à 11,7 millions d'euros TTC (hors fouilles archéologiques si elles s'avéraient nécessaires).

Afin de garantir une cohérence d'ensemble pour le réaménagement à venir, il est nécessaire qu'un projet unique englobe la totalité des espaces concernés, et donc qu'un seul maître d'ouvrage pilote l'opération.

Une convention devra être conclue en application de l'article L5215-27 du code général des collectivités territoriales, afin de régler les modalités de délégation de la maîtrise d'ouvrage des voiries à réaménager entre la Ville et la Communauté Urbaine. Elle sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

La sélection du maître d'œuvre fera l'objet d'un concours, conformément à l'article 74 du Code des Marchés Publics.

Dans cette perspective, un avis d'appel public à la concurrence sera lancé par la Direction des Achats et Marchés en vue de retenir 5 candidats qui remettront un dossier d'études préliminaires sur la base du programme qui leur aura été fourni.

Séance du lundi 20 juillet 2009

Par ailleurs, comme l'exige l'article 74 du Code des Marchés Publics, chaque candidat qui remettra un dossier d'études préliminaires devra percevoir une indemnité sous forme de prime dont le montant sera de 40 000 € TTC soit une dépense pour les 5 candidats de 200 000 € TTC.

De plus, conformément à l'article 24 du Code des Marchés Publics, un jury se réunira pour donner un avis sur les dossiers de candidatures et également sur les projets qui seront remis par les 5 candidats qui auront été sélectionnés. Celui-ci sera composé selon les dispositions de l'article 22 – I – 3e du Code des Marchés Publics, à savoir :

Une commission spécifique sera constituée pour cette opération. Elle sera composée de :

Monsieur le Maire ou son représentant, président du Jury

Membres titulaires :

Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Jean Louis DAVID
Madame Elisabeth TOUTON
Madame Anne WALRYCK
Monsieur Matthieu ROUVEYRE

Membres suppléants :

Monsieur Dominique DUCASSOU
Monsieur Stéphan DELAUX
Monsieur Alain MOGA
Madame Anne Marie TORRES
Monsieur Patrick PAPADATO

Personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours :

Monsieur Michel DUCHENE, Vice Président de la Communauté Urbaine
Monsieur le Secrétaire Général de la Ville de Bordeaux ou son représentant
Monsieur le Directeur Général de la Vie Urbaine et de la Proximité
Monsieur le Secrétaire Général Adjoint délégué au développement durable

Membres qualifiés : (1/3 au moins de l'ensemble des membres du jury) :

Madame la Directrice Générale de l'Aménagement
Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Communauté Urbaine
Monsieur le Directeur Régional des Affaires culturelles ou son représentant
Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine ou son représentant.
Monsieur l'Architecte conseil de la Ville
Un architecte désigné par l'Ordre
Un paysagiste désigné par la Fédération Française du Paysage.

Membres à voix consultative :

Monsieur le Trésorier Municipal de Bordeaux ou son représentant
Monsieur le Directeur de la Concurrence ou son représentant

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à lancer un concours de Maîtrise d'œuvre après notification de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage CUB / Ville et à indemniser les 5 candidats,
- autoriser la composition du jury,

- autoriser Monsieur le Maire à rémunérer les Maîtres d'œuvre membres du jury ainsi que les prestataires qui seront membres de la commission technique à raison d'un forfait de 209,79 € HT par demi-journée de présence et prévoir le remboursement des frais kilométriques en fonction des taux en vigueur.

La dépense résultant des frais de concours sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique : 824 – article : 6226.

M. LE MAIRE. -

Sur la 461, M. GAUTE un mot.

M. GAUTE. -

Monsieur le Maire, il s'agit de vous autoriser à lancer un concours en vue de réaménager l'espace Saint-Michel doté d'un secteur historique important et exceptionnel.

Le budget estimé y compris la maîtrise d'œuvre et les missions annexes s'élève à 11,7 ME.

M. LE MAIRE. -

Mme TOUTON

MME TOUTON. -

Pas grand-chose à rajouter si ce n'est qu'il s'agit de repositionner l'ensemble de l'espace Saint-Michel dans l'armature du centre historique, de conforter l'activité du marché, d'atténuer l'impact de la circulation, de créer les conditions de réappropriation patrimoniale de l'église et de la Flèche, et enfin d'affirmer la perspective urbaine depuis les Capucins.

L'ensemble de ces thèmes a été abordé lors des trois réunions organisées par Fabien ROBERT et ces ateliers ont regroupé 150 personnes, ce qui a permis l'élaboration du programme qui sera soumis au concepteur.

M. LE MAIRE. -

Merci. C'est une opération extrêmement importante. Elle a donc été préparée par des ateliers de travail, par une concertation assez approfondie. Elle est inscrite dans le projet de contrat de co-développement qui vous sera soumis en septembre. On aura donc l'occasion d'en reparler.

Il est trop tard pour entrer dans le détail. Je pense qu'il serait utile que lors d'une prochaine séance, peut-être à celle du mois de septembre, on présente le cahier des charges qui est soumis au concours de maîtrise d'œuvre de façon que le Conseil soit informé du contenu même de l'opération.

Sous cette réserve pas d'oppositions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE